

2024.10.03_F2S76_demenagemt_ex-post_LH_CR _____	3
2024.10.03_F2S76_demenagemt_ex-post_LH_avis_interOS _____	5
2024.06.25_F2S76_DUERP-PAP_CR _____	7
2024.04.18_F2S76_demenagemt_tporaire_EAT_CR _____	11
2024.02.22_F2S76_demenagemt_bur_Port-Jerome_CR _____	15

Déménagement des services ex-post du Havre

Le principal point soumis à l'avis des représentants du personnel pour cette instance du 3 octobre était le déménagement des services ex-post du Havre vers le 3ème étage du bâtiment voisin de la DIRM, prévu pour janvier 2025.

A la question du président de savoir si les conditions de travail ont été suffisamment prises en compte pour ce projet, les représentant du personnel **répondent négativement à l'unanimité**, dans un avis argumenté (joint séparément). L'Administration prend note de cet avis, il lui reste maintenant à en tenir compte !

Nous avons interrogé la direction sur la nécessité du déménagement de **l'EAT**, qui a justifié ce jeu des chaises musicales. Il nous a été répondu que ce déménagement restait nécessaire, car des travaux d'ampleur sont planifiés dans les locaux accueillant actuellement l'EAT (à la DDTM, Boulevard de Strasbourg). Ces travaux nécessiteront de libérer le bâtiment en 2025. Ce n'est qu'ensuite que la nouvelle attribution de ces surfaces sera définie, sous la responsabilité du Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'Etat.

Nous avons bien sûr insisté sur l'accessibilité du site, en **l'absence d'ascenseur** ; le financement de celui-ci ne pourra être demandé à la Direction Générale que l'année prochaine, et sans garantie d'acceptation. Outre les problèmes liés aux spécificités des services concernés, cela interdit l'affectation de personnes à mobilité réduite, et toute gêne physique temporaire des collègues déjà affectés pourra engendrer des difficultés.

Concernant la problématique du **courrier**, la direction indique que c'est le SEM aura à monter le courrier jusqu'au troisième étage ! L'utilisation des lettres recommandées électroniques est suggérée pour limiter les déplacements.

Nous avons souligné la nécessité de prévoir des **points de branchement** suffisants pour facilement adapter la disposition des bureaux selon l'évolution des besoins ; de même, certaines modifications du **cloisonnage** devraient être envisageables sans engager de travaux trop lourds.

Même après installation des 3 services ex-post, l'étage mis à disposition de la douane présenterait encore un espace suffisant pour loger jusqu'à **12 agents supplémentaires**. Un représentant du personnel a mentionné le HAB. L'administration n'a pas infirmé ce choix mais l'utilisation de cet espace n'est pas encore planifié.

L'administration propose aux collègues une visite des locaux après les travaux.

Audit du Havre Sécurité Alimentaire et plan d'actions

Le service du Havre Sécurité Alimentaire (HSA), créé depuis bientôt trois ans pour prendre en charge de nouvelles missions de la douane, a pu connaître des situations de mal-être, surmenage et tensions.

Au cours de cette année, la Psychologue du Travail et des Organisations a réalisé un audit du service. Elle nous a présenté ses conclusions ce jour.

Nous relevons que ses conclusions concernent l'encadrement, avec la nécessité de clarification des consignes et des attendus, mais également les agents eux-mêmes, à qui l'on demande d'intégrer la logique d'une activité très contrainte par les directives européennes, ne laissant pas de place à l'initiative.

Le plan d'action répondant à l'audit, présenté par le Directeur Régional, comprend 18 mesures opérationnelles. Si certaines de ces mesures semblent claires et raisonnables, d'autres sont nébuleuses (Mieux concilier assertivité individuelle et usage des outils de communication...), voire inquiétantes (Entretiens individuels obligatoires avec le N+2 pour confirmer/infirmier la compatibilité entre les attentes de l'agent et les nécessités du service...).

Un suivi à 6 mois est programmé.

La psychologue indique que des actions dans d'autres services sont planifiées ; elle travaille actuellement avec **Rouen Fiscalité**.

Suivi budgétaire et propositions d'actions

Les représentants du personnel ont validé à l'unanimité les actions proposées par les assistantes de prévention :

- l'amélioration des luminaires pour le **PAE du Havre** (installation de LED avec zonage)
- l'achat de protecteurs auditifs sur mesure pour les **moniteurs de tir**
- la mise en place de nez de marche à la **DIRM**
- à l'**Hôtel des Douanes de Rouen**, des dalles « podotactiles » dans les escaliers et un chemin de guidage pour personnes mal-voyantes dans le parking
- le renouvellement de valises SEVESO obsolètes
- deux portes à hublot pour la **CELTICS** (risque de collision)
- l'amélioration de l'éclairage de l'escalier au **Havre Antifer Bureau** (risque de chute)

Concernant le **HAB**, aux représentants du personnel qui s'étonnent de voir des dépenses engagées dans un bâtiment qui devrait être cédé, l'administration répond que cette cession n'est pas prévue !

Avis unanime des représentants du personnel

Les conditions de travail ont-elles été suffisamment prises en compte dans le projet de déménagement des services ex post au Havre ?

Monsieur le Président,

Le projet de déménagement des services ex post du Havre vers le 3ème étage de la DIRM occasionne une dégradation des conditions de travail des services concernés, du fait en particulier de l'absence à l'heure actuelle d'ascenseur permettant d'accéder facilement à cet étage.

En effet, le service de la CCR reçoit très régulièrement des volumes importants de documents, sous la forme de lourds cartons. Monter une telle charge à pied sur 3 étages n'est pas possible pour tout le monde, et imposer cette contrainte aux opérateurs est irréaliste. Il s'agit d'un point bloquant pour ce service, qui par ailleurs dispose actuellement de locaux parfaitement adaptés puisque conçus spécifiquement pour la CCR.

Concernant le SRE, il s'agit d'un service nomade, qui a vocation à se déplacer en contrôle avec du matériel, ordinateur, imprimante, documents. Cela justifie l'utilisation régulière d'un sac trolley. Là aussi, l'activité du service contre-indique son installation à un troisième étage sans ascenseur, qui plus est à plus grande distance du véhicule de service. De plus, l'accueil d'usagers dans le cadre de procédures nécessite de disposer d'un local adapté aux personnes à mobilité réduite, ce qui ne pose pas de difficultés dans l'implantation actuelle du service, mais est susceptible d'en poser dans le cadre de ce projet, qui prévoit un local mutualisé avec une autre administration.

Quant à la CCL, si l'on peut espérer une amélioration du cadre de travail, il n'apparaît pas que les conditions de travail aient fait l'objet d'une considération suffisante.

En conséquence, le projet tel que présenté aujourd'hui n'est pas compatible avec l'activité des services concernés. Non fonctionnelle, cette implantation engendre une dégradation des conditions de travail, et donc éventuellement une démotivation des collègues.

Nous donnons une réponse négative.



Formation Spécialisée DI Normandie, DR de Rouen et du Havre Séance du mardi 25 juin 2024

En l'absence des représentants désignés de Solidaires Douanes, l'organisation n'avait pas de droit de vote, mais un représentant convoqué « en tant qu'expert ».

Présentation des DUERP et avis sur les PAP 2024

DUERP : Document unique d'Evaluation des risques professionnels

PAP : Plan Annuel de Prévention

→ Remarques de la CGT :

- Concernant l'**Hôtel des Douanes de Rouen**, la CGT préconise la mise en place d'un sas réel contre le risque d'intrusion.
- Les **étuis de cuisse** pour l'arme sont nécessaires aux agents sujets aux lombalgies, or leurs conditions d'obtention sont trop strictes à Rouen. La Directrice Régionale de Rouen indique que seul un avis de la médecine de prévention, préconisant cet étui au titre d'un aménagement de poste, peut en justifier la dotation. Les seules exceptions sont les porteurs de l'arme longue et les agents devant être hélitreuillés. En effet la dernière étude ergonomique n'a pas retenu l'étui de cuisse dans l'équipement standard.
- La CGT signale pour la responsable de **cité au Havre** les risques d'altercations avec les intrus venant se garer dans la cité.
- La CGT lit une motion demandant une note sur le **contrôle des conteneurs**, au motif que la note en vigueur est caduque du fait du seuil d'alarme des détecteurs trop élevé par rapport aux Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle. Sur ce sujet, la direction indique qu'une note sera émise par la Direction Inter-régionale, sur la base des recommandations de la CARSAT et de l'INRS, en attendant les notes nationales pour les branches SU et CO qui sont prévues pour les mois qui viennent. La principale évolution concerne les détecteurs, dont seront équipés l'ensemble des services de contrôle (SU comme CO). Le port du masque restera préconisé.

→ Remarques de la CFDT :

- Des feux tricolores, pour limiter le **niveau sonore** des conversations dans les bureaux, sont proposés.
- L'ajout d'une ligne dans le DUERP est demandé concernant le dysfonctionnement de **l'interphone** à l'Hôtel des Douanes du Havre.

– La CFDT considère que les représentants du personnel n’ont pas suffisamment le temps de travailler sérieusement sur le DUERP.

→ Remarques de Solidaires :

– Les formations ne sont pas une réponse à tous les risques dits « psycho-sociaux » (dans le cas du **surmenage** en particulier).
– Un travail est prévu avec la médecine de prévention concernant les expositions aux **produits chimiques dangereux** dans les bureaux énergétiques de la Direction du Havre. Le même travail doit être fait à Rouen.

→ Remarques de l’UNSA :

– La **BSI** est soumise au même risque que la BSEP en ce qui concerne le convoyage des saisies.
– Il faut également prendre en compte le risque routier lors du retour d’agents après de longues vacances, en particulier lorsqu’une retenue est longuement prolongée en attendant une **remise à la police**, ce qui est illégal. La DR de Rouen ne partage pas cette interprétation réglementaire.

→ Pas de remarque de FO

→ L’Inspecteur Santé et Sécurité au Travail s’étonne de voir si peu de risques répertoriés pour le **Service Technique Automobile**

→ Les PAP des DR de Rouen et DI Normandie reçoivent un vote favorable de l’UNSA, FO, la CFDT, et une abstention de la CGT (du fait de la non prise en compte par la direction de certaines remarques lors des groupes de travail préparatoires).

→ Le PAP de la DR du Havre reçoit un avis favorable unanime .

Points obligatoires

Concernant les **accidents de service**, Solidaires a attiré l’attention de la direction sur un accident imputable au port d’une charge lourde par un collègue âgé. La direction indique que la Psychologue du Travail et des Organisations a été missionnée sur le sujet de l’adaptation du travail au vieillissement des agents.

Au Registre Santé et Sécurité au Travail, le service **PGAS** (Bureau du Havre Port et Logistique) a signalé le besoin de vestiaires. La direction indique qu’une possibilité serait de ménager un emplacement au sein du vestiaire de la **CELTICS**.

Rapport 2023 des médecins de prévention

À l'issue de la présentation du rapport, la question de l'absence de lien entre la **Psychologue du Travail et des Organisations** et les acteurs ministériels de la prévention (médecins de prévention, assistants des services sociaux, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) a fait l'objet d'un débat.

Solidaires a rappelé son opposition à la subordination directe des psychologues au directeur interrégional et demandé, à nouveau, à ce que la psychologue soit conviée aux Formations Spécialisées, afin de rendre compte de ses travaux et de prendre connaissance des sujets abordés.

Budget Santé et Sécurité au Travail

Peu de crédits ont été utilisés depuis la dernière séance : restent 34 828 euros.

Le renouvellement de l'analyse de la qualité d'air au **Havre Antifer Bureau** a été approuvé à l'unanimité.

Les autres propositions ont été rejetées (hublot sur la porte de la recette Interrégionale) ou différées à la présentation de nouveaux devis (peinture des escaliers dans les locaux DIRM)

La CGT demande à ce que soit présenté un devis pour la création de **nouvelles douches au bureau central du Havre**, compte-tenu de l'implantation d'un nouveau service de contrôle (EAT).

Pour la prochaine séance, l'aménagement d'un chemin de fuite pour collègues non-voyants à l'**hôtel des douanes de Rouen** sera proposé par l'administration.

Rapport de visite de l'Hotel des Douanes du Havre

Le dernier rapport de SEINE Ingénierie n'a pas encore été fourni. Le suivi des fissures et étais par cette société continue. La CGT demande un deuxième avis d'un autre expert sur la sécurité de ce bâtiment. Un devis pour cette expertise sera proposé au budget de la Formation Spécialisée.

Questions diverses

→ La CFDT critique l'organisation d'une récente mission anti Rip-off sur le terminal de Radicatel avec seulement 3 agents, et demande à ce que de nouvelles instructions claires viennent encadrer les **pratiques d'intervention et de convoi**. Le DR concède une erreur pour cette mission et indique qu'un point sur le convoi est prévu pour le prochain ORS, après un an et demi de mise en œuvre de l'instruction à ce sujet.

→ La CFDT s'inquiète de la sécurité des **agents hélitreuillés** pour des contrôles sur des navires potentiellement hostiles, et demande un lien avec la FS de la Direction Garde-Côte sur ce sujet.

→ La CGT lit une motion issue d'une RMIS organisée au **Bureau du Havre Port et Logistique** : La remise en cause des horaires 8-15 / 12-19, avec en particulier la proposition faite par la division concernant le secteur de l'EAT, est rejetée par les agents.

Le Directeur Régional répond qu'il n'y a pas de projet de bouleverser les horaires et que le choix des collègues sera respecté.

→ FO demande si la prestation **d'hygiénisation des VMC** pour le bureau du HAB sera étendue à tous les sites douaniers. La cheffe PMR répond par la négative. Seule une prestation préventive tous les ans est prévue au contrat. A la demande de FO, Un bilan sera demandé aux responsables de sites pour savoir si ces prestations ont bien été faites et quand.

→ Le président de l'instance indique que la **camionnette scanner**, dont l'arrivée au Havre est prévue le 2 octobre, sera à l'ordre du jour de la Formation Spécialisée en central, avant d'être abordé localement.

Déménagement provisoire du secteur EAT (Le havre Port)

Il s'agit d'un déménagement provisoire, prévu pour 9 mois en attendant la disponibilité de l'aile Est du bureau central.

Quelques sujets restent à traiter : finalisation des volets, attribution d'une place de stationnement pour les commis, mise en place d'une sonnette, détection d'amiante dans la colle des dalles. La téléphonie sera assurée en wifi via Avaya, ce qui, nous assure-t-on, donne satisfaction au secteur Océan, qui présente la même configuration.

Le médecin de prévention a signalé l'augmentation des temps de trajet pour accéder aux lieux de contrôle.

C'est en effet l'inconvénient d'installer les services de contrôle en centre-ville, et cela perdurera avec l'implantation définitive du service au bureau central !

Nous avons insisté sur ce point et fait remarqué que la hiérarchie semblait attendre en parallèle une augmentation du nombre de contrôle, en contradiction avec ce contexte de déménagement.

Selon le Directeur Régional du Havre, il n'y a pas d'augmentation attendue du taux de contrôle par agent. Après avoir vainement tenté de nous convaincre que la prise de rendez-vous limitait l'impact de l'augmentation du temps de trajet, il a évoqué l'arrivée prochaine de nouveaux agents qui va augmenter les capacités de contrôle du service. Cet argument est également inaudible, puisqu'on ne peut attendre des nouveaux agents affectés qu'ils soient immédiatement opérationnels et autonomes.

L'ensemble des représentants du personnel a émis un avis positif sur la prise en compte des conditions de travail dans ce projet, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte l'augmentation du temps de trajet dans la définition des objectifs de contrôle.

Contrôle des conteneurs

Les représentants du personnel demandent de façon récurrente à être impliqués dans la mise à jour du protocole de contrôle des conteneurs, en cours au sein des bureaux de la DG après collaboration de l'INRS.

Encore une fois aujourd'hui, le président indique qu'il ne peut rien communiquer sur ce sujet qui doit être présenté aux organisations syndicales du niveau central (Formation Spécialisée du CSA de Réseau). Quand ? On ne sait pas.

Le président détourne notre attention en annonçant le déploiement du « pack maritime », un catalogue d'équipements accessibles par un marché public (détecteurs 6 gaz, masques, gants...). Peut-on en avoir communication ? Non plus, c'est du niveau national, on n'en parle pas en F2S !

Ce n'est décidément pas facile de parler de ce sujet de sécurité pourtant essentiel dans notre direction !

Visites de Dieppe BSE et Armurerie Rouen

→ **BSE DIEPPE :**

Depuis la dernière visite de site effectué en novembre 2023, le local social a entièrement été refait.

Se pose toujours le problème du ménage ; la femme de ménage n'a pas le temps nécessaire pour nettoyer toutes les pièces de la brigade, du coup les aubettes ne sont jamais nettoyées. Une visite commune avec la société de nettoyage doit être prévue pour définir la prestation due.

La taille de la brigade pose également problème, les plans de la brigade étaient prévus à l'époque pour 35, soit 14 de moins qu'aujourd'hui. Un sujet d'augmentation de la taille de brigade doit être étudié. De plus les huisseries (fenêtres) ne sont pas vraiment prévues pour vivre au bord de mer, ce qui pose des problèmes de fuites et infiltrations.

Nous avons signalé notre inquiétude concernant la lenteur des travaux sur la ZAR ; avec la saison estivale qui arrive on a de quoi être inquiet sur le bon déroulement du service.

→ **ARMURERIE ROUEN :**

Suite à la visite de site de l'armurerie situé au sous-sol de l'Hôtel des Douanes de Rouen, un devis est en cours pour un nouveau système de détecteur incendie, et une société de dératisation est employée régulièrement. Les armoires restent peu adaptées aux munitions.

Budget

Plusieurs actions ont été validées :

- la mise à jour du DTA des locaux occupés à la DDTM du Havre
- la reconstitution d'un stock de petits matériels ergonomiques.
- la pose de filtres thermiques au secteur Océan (Le Havre Port)

Concernant le confort thermique au **secteur Océan**, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail suggère, si les filtres thermiques restent insuffisants, que le local social soit équipé d'une climatisation pour constituer un lieu de repli en cas de fortes températures.

L'avis sur la dépense **d'hygiénisation des VMC du BUC au Havre**, proposée en raison de la destruction de la tour CAF voisine, a été suspendu ; les représentants du personnel souhaitent que l'administration obtienne une participation de Bouygues, responsable des travaux ayant généré l'empoussièremement des ventilations.

Questions diverses

→ Emménagement des **services Ex post du Havre** dans les locaux de la DIRM :

La communication entre les responsables du projet et les agents à déplacer laisse fortement à désirer ; ceux-ci ont l'impression que tout se décide sans eux. L'administration nous assure que les remarques sont bien prises en compte. Encore faudrait-il y répondre et donner les explications nécessaires sans attendre une séance de la Formation Spécialisée !

Deux prochaines réunions sont programmées avec les agents les 7 et 31 mai.

→ Relogement du bureau de **Port-Jérôme Raffinerie** :

Après l'évacuation des douaniers en février pour cause de pollution au benzène, c'est la destruction d'une tour de distillation dans un incendie qui vient défrayer la chronique sur ce site décidément idyllique... Conséquence pour les collègues : leur relogement par la raffinerie pourrait prendre plus de temps que prévu du fait de nouvelles priorités !

→ Installation de la **DR du Havre** au centre des Finances Publiques :

Des représentants du personnel pensent savoir que les services de la Direction du Havre sont attendus prochainement dans les locaux du Centre des Finances Publiques au Havre. Le président n'a pas d'information précise sur une décision à ce sujet : les recherches sont en cours, le site actuel de la DR étant classé « actif à céder »...

Solidaires Douanes était représentée par Kévin Niglio et Samuel Dréan



Déménagement du Bureau de Port-Jérôme

En ouverture de ce point le plus marquant de l'ordre du jour, un médecin de prévention a fait part de son exaspération devant le ton alarmiste et anxiogène des communications de certaines organisations syndicales sur le sujet. Les deux médecins sont intervenus pour relativiser la situation et présenter la quantification du risque lié à cette exposition au **benzène** en concentration supérieure aux normes environnementales, sur ce site au sein de la raffinerie.

Concernant l'exposition professionnelle, il est rappelé l'importance du port du **masque à cartouche** lors des prélèvements susceptibles d'exposer ponctuellement les agents à de hautes concentrations de benzène, avec une précision : le port de la barbe diminue drastiquement l'efficacité du masque !

À notre question, il est indiqué qu'il n'y a pas à ce jour sur le site d'autres substances identifiées présentant un risque comparable d'exposition environnementale ou professionnelle. Une campagne de mesure environnementale reste en cours concernant le naphthalène.

À la proposition de l'administration, l'ensemble des représentants du personnel a donné un **avis favorable au déménagement du bureau** dans les conditions présentées, sous réserve d'aménagement de la cuisine et de définition de la zone de confinement « Seveso » dans leurs locaux d'accueil. Ce déménagement à proximité (2,8 km) est considéré comme provisoire le temps que la concentration moyenne de benzène dans les locaux pérennes descende à l'objectif de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en intérieur (valeur guide réglementaire).



Accidents de service

Au menu de cette séance décidément sous le signe des **risques chimiques**, une exposition à des produits volatils a entraîné un malaise pour deux collègues du **SME** (Service des Magasins et Entrepôts, Le Havre) au cours d'un prélèvement de produit chimique en entrepôt. À noter que les collègues avaient pourtant bien fait appel à une société spécialisée pour effectuer le prélèvement (SGS), et s'étaient tenus à l'écart. Il apparaît donc que même dans ces conditions, le port d'un **masque à cartouche** peut s'avérer nécessaire pour protéger les agents.

Autre évènement d'autant plus édifiant : l'intoxication au bromure de méthyle d'une collègue des **services phytosanitaires** lors d'une visite sur des semences. Dans ce cas, la collègue portait bien un masque, mais le filtre n'était pas adapté pour protéger durablement son porteur contre cette substance, ce que seul un filtre spécifique peut faire (comme pour l'oxyde d'éthylène).

Cet événement amène à conclure que le masque ne supprime pas le risque, d'autant plus si l'on prend en compte la perte d'efficacité due au port de la barbe, évoquée plus haut, ou encore au mauvais stockage des filtres (exposé à l'air libre, le filtre est saturé)... Les détecteurs de gaz dont sont dotés certains services soulèvent d'ailleurs également des questions : quel type de détecteur est opportun dans quel cas ?

Il apparaît que le risque chimique n'est pas maîtrisé. L'administration ne pourra que donner raison aux collègues qui se retirent d'un contrôle en cas de doute sur la dangerosité d'une situation.

Concernant le risque chimique lors du **contrôle des conteneurs**, nous espérons que lors de la prochaine séance, au mois de juin, nous aurons eu communication du protocole actualisé suite à l'expertise de l'INRS, protocole qui aura malheureusement été élaboré sans implication des instances paritaires concernées par la santé et la sécurité au travail !



Bureau de Rouen Port – Préconisations de la PTO

La Psychologue du Travail et des Organisations (PTO) affectée à la DI Normandie a présenté ses 7 préconisations générales et 19 préconisations opérationnelles, sensées permettre aux différents échelons hiérarchiques de définir un plan d'action pour optimiser l'organisation, augmenter la performance, faire croître l'attractivité du bureau de Rouen Port.

Nous avons rappelé que l'intervention de la PTO fait suite en particulier à l'identification par les organisations syndicales d'un management pathogène. Étant préoccupés par la préservation de la santé du personnel, ce n'est pas à plus de performance que nous appelions, mais à plus de respect pour les collègues.

Cette année, le bureau se trouve toutefois dans un contexte différent, du fait du renouvellement de l'encadrement.



Budget

Les représentants du personnel ont validé les dépenses suivantes :

- Abondement du budget de formation professionnelle : 12 000 € ;
- Réserve pour aménagements de postes sur avis médical : 8 000 € ;
- Stock de petits matériels ergonomiques : 2 000 € ;
- Hygiénisation des VMC au bureau du Havre Antifer (HAB) : 2 465,70 €.



Visites de site

Les prochaines visites par des délégations de la F2S76 sont prévues sur les sites suivants, accueillant ou destinés à accueillir des services douaniers :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Le Havre) : 12 mars
- Direction Inter Régionale de la Mer (Le Havre) : avril
- Hôtel des Douanes du Havre : mai
- HAB/ Terminal Grande-Bretagne/ aile Est du BUC (Le Havre) : juin

Solidaires Douanes était représentée par Kévin Niglio et Samuel Dréan

